

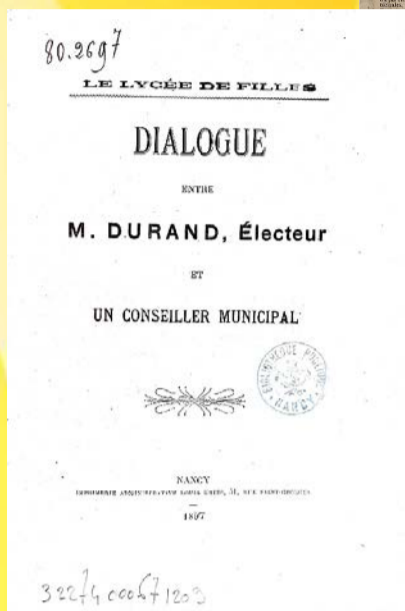
Choisissez de réussir !

Baccalauréat Général
Baccalauréat Technologique STMG

Section Internationale Britannique
Sections Binationales ABIBAC et BACHIBAC

Sections Européennes
Anglais, Allemand, Espagnol

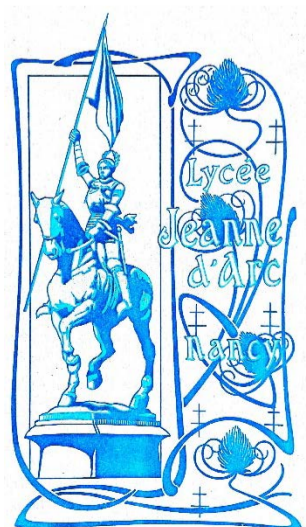
LV3 Espagnol, Italien, Portugais
Langue et Culture de l'Antiquité - Latin



Journées du Patrimoine

Samedi
21
Sept
2024

Notre histoire
en trois documents,
quelques photographies
et une visite



<https://www.lyceejeannedarcnancy.com>
16, rue Pierre Fourier – 54000 NANCY
Tél. : 03 83 36 77 89
mail : ce.0540039@ac-nancy-metz.fr



« Logo » du Lycée Jeanne d'Arc, 1905

En 1893, le vote du projet portant sur la création du Lycée de Jeunes Filles de Nancy se fait dans un climat d'hostilité. Les journaux, reflet de l'opinion publique, sont très majoritairement opposés à son édification.

En 1897, lorsque le financement de la construction du lycée est examiné, l'opposition tente de ralentir voire d'annuler le projet. Dans ce contexte, deux petits ouvrages sont publiés : Le lycée de jeunes filles : organe du bon sens nancéien et Le lycée de filles : dialogue entre M. Durand, électeur et un conseiller municipal.

Le lycée de jeunes filles : organe du bon sens nancéien est un numéro unique émanant de L'Impartial, journal politique et littéraire local. Le ton est sarcastique, le journal publiant des lettres signées sous les pseudonymes de « J. Voicclair » et « Satané Binet » (en référence à Alfred Binet) et étant édité par « Pie-Nic ». L'hostilité envers le projet, mais également les Juifs est lourdement perceptible.

Le lycée de filles : dialogue entre M. Durand, électeur et un conseiller municipal est un livret de 11 pages qui met en scène en les défendant les arguments présentés par les partisans de la création du Lycée de Jeunes Filles, notamment le conseiller municipal Le Monnier.



**Fondatrice et Directrice du Lycée Jeanne d'ARC
de 1900 à 1927**

80.2697

LE LYCÉE DE FILLES

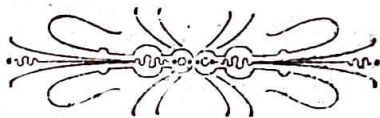
DIALOGUE

ENTRE

M. DURAND, Électeur

ET

UN CONSEILLER MUNICIPAL



NANCY

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE LOUIS KREIS, 51, RUE SAINT-GEORGES

—
1897

32274 00067 1209

DIALOGUE

Entre M. DURAND, Électeur

ET UN CONSEILLER MUNICIPAL

DURAND. — Bonjour M. le Conseiller municipal.

LE CONSEILLER. — Bonjour M. Durand ; Comment va Madame Durand ?

DURAND. — Madame Durand est en train de me cuire des pommes de terre ; Monsieur le Conseiller municipal. Elle n'a pas été au Lycée de filles !

LE CONSEILLER. — En effet Durand, il n'y en avait pas de notre temps, mais croyez-vous que si elle avait été au Lycée de filles, elle vous ferait manger des pommes de terre crues ?

DURAND. — C'est bon ! je me comprends.

LE CONSEILLER. — Faites que je vous comprenne aussi.

DURAND. — Alors, comme ça, vous allez rediscuter cette question du Lycée de filles, que tout le monde croyait enterrée.

LE CONSEILLER. — On n'enterre que les morts, Durand, et jamais question ne fut plus vivante, et plus palpitante, et plus urgente.

DURAND. — Allons donc, elle est assez impopulaire !

LE CONSEILLER. — Ah ! et quelle est la manifestation publique qui vous permet d'affirmer cette impopularité ?

DURAND. — Mais... ma foi... on le dit.

LE CONSEILLER. — Je me doutais bien que « On » était dans l'affaire... Eh bien, entre nous...

DURAND. — Quoi ?

LE CONSEILLER. — ... Je vous promets de garder le secret :

DURAND. — Quel secret ?

LE CONSEILLER. — Je ne le répèterai à personne.

DURAND. — Mais quoi !

LE CONSEILLER. — Confiez-moi qui c'est, « On » ce diable de « On » que je n'ai jamais pu joindre... « On » c'est !...

DURAND. — C'est...

LE CONSEILLER. — Comment vous ne le connaissez pas mieux que cela ? lui qui vous dicte vos opinions !

DURAND. — Il y a les journaux d'abord.

LE CONSEILLER. — Voici qui est plus précis : Et quels journaux ?

DURAND. — *Le Journal de la Meurthe, l'Espérance, La Croix de l'Est.*

LE CONSEILLER. — Peste, Durand ; quels patrons ! vous êtes donc devenu clérical, mon ami ?

DURAND. — Non, Monsieur, je ne suis pas clérical.

LE CONSEILLER. — Alors qu'est-ce que ce serait si vous l'étiez. Comment, il s'agit d'une question d'avenir ! d'une question d'enseignement, de cette fameuse question « scolaire » qui est la pierre de touche du vrai démocrate ; dans cette question vous trouvez « pour » les journaux républicains ; « contre » les journaux monarchistes, et rien que cela ne vous donne pas à réfléchir.

DURAND. — Mais, pardon, je réfléchis... et je dis qu'un argument est un argument ; qu'il soit présenté par n'importe qui ; l'opinion de celui qui le présente n'en diminue pas la valeur, deux et deux ça fait quatre, quand bien même ce serait toute la jésuitière qui l'aurait dit.

LE CONSEILLER. — Oh ! si l'on vous a fourni des

arguments de cette force il faut me convaincre : Ce sera vite fait, et je m'inclinerai ; cependant je crois qu'on vous a plutôt fait croire que deux et deux faisaient huit.

DURAND. — Je ne suis pas si bête.

LE CONSEILLER. — Les jésuites sont bien adroits, mon cher ! D'ailleurs nous verrons bien. Vous avez la parole.

DURAND. — Eh bien voilà ! D'abord c'est inutile ; ensuite c'est nuisible, enfin ça coutera 500,000 francs d'entrée de jeu plus 40,000 francs par an d'entretien. Voilà !

LE CONSEILLER. — Deux et deux font 8. — J'en étais sûr ! — Mais reprenons par ordre : inutile, dites-vous ?

DURAND. — Certainement, il est inutile qu'on fasse de ma fille une savantasse ! Une bachelière ; Elle n'a besoin que d'un latin, c'est du latin de cuisine.

LE CONSEILLER. — Je goûte la plaisanterie ; mais vous me paraissez avoir pris vos renseignements exclusivement dans le vaudeville, et pour vous un Lycée de filles, ce n'est que le féminin d'un Lycée de garçons. Vous croyez-donc que l'on veut faire des pédantes de celles qui doivent devenir de bonnes mères de famille. Détrompez-vous et voyez le programme. Un cours de morale, l'étude de la langue française ; la lecture à haute voix ; un peu de littérature ancienne et moderne, de l'histoire, de la géographie, des principes d'arithmétique, de géométrie, de physique, de chimie et d'histoire naturelle. Trouvez-vous déjà à redire à cela ?

DURAND. — Non, jusqu'ici ; mais est-ce tout ?

LE CONSEILLER. — Certes non ce n'est pas tout, car voici qui est encore bien meilleur pour la femme de ménage, la femme d'intérieur, la mère de famille ; on lui enseignera l'hygiène, les travaux à l'aiguille, le

droit usuel. Pensez-vous que cela soit inutile ? Ajoutons un peu de musique et de dessin, voulez-vous ?

DURAND. — Soit : j'admets un instant que toutes ces connaissances sont utiles.

LE CONSEILLER. — Nécessaires !

DURAND. — Va, pour nécessaires ; mais cette instruction se donne déjà dans les établissements privés, religieux ou laïques qui existent dans notre ville. A quel autre besoin, répond votre lycée ?

LE CONSEILLER. — Ici, Durand, nous touchons à un point extrêmement grave. Nos établissements religieux nous font des femmes hostiles à l'esprit moderne ; nos établissements laïques des femmes pour le moins indifférentes. La femme, jusqu'à présent est demeurée étrangère à nos idées, à nos aspirations vers l'idéal de liberté et de justice ; la République a des citoyens ; elle n'a pas de citoyennes, et la France cependant est bien composée d'hommes et de femmes. Nieriez-vous l'influence considérable de l'épouse dans son ménage ; et nieriez-vous aussi sa soumission à l'Eglise. Comment s'étonner que le pays s'avance d'un pas si mal assuré dans le chemin du progrès, puisque dans tant de familles, si c'est le mari qui règne, c'est le curé qui gouverne.

DURAND. — Ah ! vous avouez que vos lycées sont des établissements anti-religieux.

LE CONSEILLER. — Je m'étonne qu'entre nous, Durand, vous vous armiez d'arguments aussi méprisables. Comment, vous qui savez ce qu'il faut penser des fameuses crialleries de « l'Ecole sans Dieu » vous rééditez pour l'enseignement des filles, les mensonges inventés par la presse monarchique, sur notre loi scolaire, toute de tolérance, de liberté et de respect pour les diverses croyances. Non, notre lycée ne sera pas anti-religieux, il aura des aumôniers pour chacun des cultes, mais ne confondons pas n'est-ce pas, la religion avec le cléricalisme qui est resté l'ennemi

et nous le fait bien voir. Que le prêtre enseigne à la femme les principes de la morale religieuse, mais qu'il cesse de l'asservir, de la dominer et de la contraindre à être dans toutes les circonstances où le devoir civique s'impose, l'adversaire sournois et tenace de son mari.

DURAND. — Bah ! des mots ! des mots !

LE CONSEILLER. — Ah ! vous ne voulez pas voir le danger ? Vous verrez mieux un chiffre peut-être. Eh bien, en 1872, à Nancy les pensions religieuses avaient la moitié des élèves, aujourd'hui elles en ont les trois quarts. Continuez, ami Durand, à repousser l'enseignement de l'Etat, prêtez la main à cette propagande cléricale dans laquelle on vous embauche aujourd'hui ; dans dix ans la France sera un vaste couvent de femmes et un beau matin de mai, — de 16 mai — nous verrons reflourir les lys héraldiques.

DURAND. — Diable... les trois quarts ?

LE CONSEILLER. — Eh oui ! les trois quarts. Croyez-vous maintenant que la création d'une digue à l'invasion cléricale ne soit pas urgente ? Si dans le domaine matériel, il y a des travaux dont on souhaite la réalisation prochaine, croyez-vous que l'on doive négliger le domaine moral et retarder cette mesure protectrice. C'est pour avoir perdu déjà plus de quinze ans, que nous trouvons aujourd'hui une opposition embrigadée qui livre une des premières batailles importantes du nouveau parti des ralliés.

DURAND. — Je reconnais qu'il y a là un danger, mais il y en a bien d'autres aussi et de plus près de nous dans la création du lycée de filles. Votre instruction développée à outrance a fait pousser toute une génération d'institutrices dont vous ne savez plus que faire et qui, déclassées, roulent on sait où ! Allez-vous donc nous en donner d'avantage.

LE CONSEILLER. — Ici encore, on vous a trompé,

Durand. Le lycée de filles ne *fait pas d'institutrices* ; il ne conduit pas à l'obtention du brevet élémentaire ou supérieur de l'enseignement primaire, mais seulement à l'obtention d'un certificat ou diplômes de fin d'études. Et même, il s'est produit le résultat suivant qui répond nettement à votre objection, c'est que partout où l'on a créé des lycées de filles on a vu diminuer le nombre des brevets.

DURAND. — En existe-t-il beaucoup de ces lycées en France ?

LE CONSEILLER. — En 1896, il existait 37 lycées et 26 collèges. C'est-à-dire un peu partout, et déjà en 1892, le promoteur de la loi du 21 décembre 1880, écrivait avec tristesse dans une revue « *Il est une seule académie* dans le ressort de laquelle rien n'a été fait. C'est, je le dis avec un sentiment de douloureuse surprise celle qui comprend l'ancienne Lorraine et qui aurait dû être la première à créer des « Lycées de jeunes filles ». Vous voyez que nous ne sommes pas des révolutionnaires audacieux et que nous allons bien péniblement à la remorque de villes beaucoup moins importantes.

DURAND. — Trente-sept lycées, soit ; mais qui périssent. Ce n'est pas la peine d'avoir une trente-huitième déconfiture.

LE CONSEILLER. — Que me racontez-vous là ?

DURAND. — Mais, ce que raconte un de vos collègues du conseil qui l'a affirmé. Et qui a cité entre autres les lycées de Charleville et de Saint-Quentin comme n'ayant plus que quatre ou cinq élèves ; et celui qui me l'a dit c'est M....

LE CONSEILLER. — Je ne veux pas savoir son nom, car il m'est pénible de constater autant de mauvaise foi. Le lycée de Charleville a 148 élèves et celui de Saint-Quentin 143. Vous savez qu'on prévoit un chiffre de 200 pour celui de Nancy. Or, Charleville a quatre fois moins d'habitants que notre ville. Et c'est

à, qu'on appelle « périlcliter ! ». D'ailleurs sachez encore que, pour les dix dernières années, deux lycées seulement ont une population inférieure en 1896 à celle de 1887 ; c'est ceux de Montpellier et de Reims, — et encore pour Montpellier la différence n'est-elle que de 7 élèves.

DURAND. — Je ne savais pas toutes ces choses. L'opinion publique est assez mal éclairée.

LE CONSEILLER. — Dites plutôt qu'elle est fort habilement enténébrée et par des gens qui connaissent le maniement de l'éteignoir. Mais je suis heureux de saisir, grâce à vous, les principales objections qu'on vous oppose. Continuez donc.

DURAND. — Eh bien, on dit encore, — cela c'est pour soulever le parti ouvrier, — que ce lycée ne profitera qu'aux filles de bourgeois et que, eux les peinarés, ils ne gagneront rien à cette chose.

LE CONSEILLER. — On lui dit cela, à l'ouvrier, mais l'ouvrier répondra : Pardon, quand les femmes des patrons seront élevées dans un esprit démocratique et qu'elles auront des idées larges et libérales, elles élèveront elles-mêmes leurs fils dans un sentiment plus conforme au principe de solidarité qui est celui de l'avenir. Nous ne profiterons sans doute pas immédiatement du progrès que cet enseignement fait espérer, mais nos fils auront des relations meilleures et un sort plus heureux. C'est dans les maisons religieuses qu'on perpétue les préjugés de Castes, et qu'on entretient l'orgueil des riches, l'enseignement purement laïque et républicain, est le seul qui dise « tous les hommes sont égaux devant la loi ». L'ouvrier saura bien comprendre, — soyez-en sûr — que tout ce qui sert le progrès, le sert, et que l'amélioration de la bourgeoisie ne lui est pas indifférente. Au surplus, il a le sentiment de la justice, quand on lui montrera que l'enseignement primaire et primaire supérieure coûte à la ville 232,400 fr. par an, alors que l'ensei-

nement secondaire et supérieur ne coûte que 14,900, il ne trouvera pas exorbitant que l'on augmente cette dernière somme de la *rente* de 230,000 fr. et enfin il se rappellera que l'on a construit pour lui trois écoles municipales depuis la conversion de la dette municipale, conversion qui doit également fournir les fonds du Lycée.

DURAND. — Ah ! c'est à l'aide de la conversion que vous comptez recueillir la somme nécessaire....

LE CONSEILLER. — Oui, et c'est bien naturel. Le bénéfice réalisé a été pris exclusivement dans la bourse des rentiers, on leur rend une partie de ce bénéfice en leur donnant un lycée de filles.

DURAND. — C'est un point de vue ! mais cela nous amène à la question des dépenses et j'ai hâte d'aborder ce chapitre, car là-dessus je suis solidement appuyé sur des chiffres et vous n'aurez pas facilement raison de ma résistance.

LE CONSEILLER. — Ah oui ! 2 et 2 font 8. Nous y voilà.

DURAND. — Permettez : A-t-on promis que ce lycée ne coûterait à la ville que 230,000 fr. ?

LE CONSEILLER. — Oui.

DURAND. — Admettez-vous que l'achat de terrain, la construction et le mobilier atteindront environ 460,000 fr. ?

LE CONSEILLER. — Oui.

DURAND. — Admettez-vous que les dépenses annuelles, rien qu'avec le traitement de la Directrice, de la sous-directrice et des professeurs seront bien d'une trentaine de mille francs ?

LE CONSEILLER. — Oui.

DURAND. — Eh bien, mon cher conseiller, tirez-vous de là... Voilà bien du 2 et 2 font 4, j'espère.

histoires roversantes. C'est un dialogue entre M. Durand — électeur municipal (pas fort le pauvre électeur) — et un conseiller municipal — (très fort le conseiller). *Des à l'heure*. Entre deux cela a dû être élaboré dans une loge de concierge.

— A quoi vous-la cela ?

— Oh ! C'est bien simple ! La question est envisagée sous un seul aspect. La lutte contre le cléricalisme !

— Ce que tu m'en fiche !

— Tu n'en fiches ! Très bien ! Mais, de quel ? Du cléricalisme ou du lycée de filles ?

— Des deux !

— Parfait ! Tu seras toujours le même ! Mais quand tu passeras chez le percepteur payer l'addition, ven-dra-t-elle encore ?

— Ah ! Bigre non !

— Eh bien ! C'est le seul côté vrai de la question : le point de vue financier. Toutes les caletretrésines qu'on nous sert en ce moment ne signifient rien, ou plutôt signifient une chose : *Masquer l'af-faire et décaler la vérité*, et tu sais qu'en cette sorte de manœuvre, les vrais cléricaux et les vrais manieurs d'électeurs sont ces vieux frères de la rue Drouin, 5 bis.

— Nous les connaissons tous ces *véreux* oiseaux de nuit. Ah ! les sales bêtes, elles ont... — Mais continue.

— Eh bien ! Tout d'abord, ce bon conseiller monte le cou à ce brave Durand. Il lui raconte que la réaction monarchique seule est hostile à ce lycée.

— Elle est bien bonne celle-là !

— Tu sais aussi bien que moi que la grande majorité des républicains est hostile, et qu'un seul journal de Nancy, le *Progress*, soutient le lycée de filles.

— Parfaitement ! *l'important* est contre ; *l'Est* ne dit rien, mais je puis l'affirmer que la grande majorité de ses actionnaires est contre.

— Tu vois bien, tu en sais plus que moi ! Mais, à propos, est-il vrai que Petit-Chat ait menacé de démissionner si *l'Est* marchait contre ?

— C'est très vrai. Et les adversaires du lycée de filles ont reculé.

— Ce sera toujours la même chose. Un groupe de sectaires imposera sa volonté à la grande majorité de ses concitoyens.

— Que veux-tu ? Il est en la majorité des électeurs.

— Cela n'est pas vrai ! Ils n'ont pas la majorité des électeurs, dans cette question ! Ils le savent très bien ! Aux dernières élections ils ont agi en vrais jésuites ! Ils ont déclamé l'affaire enterrée ; ils l'ont dit et l'ont écrit. Une fois élus, ils ont fait un pied de nez à leurs électeurs, alors que, s'ils avaient un peu de loyauté, ils devraient employer le seul moyen qui puisse faire cesser les polémiques : l'appel aux électeurs.

— Penses-tu ! Ils s'en gardent bien !

— Eh bien alors ne me dis pas qu'ils ont la majorité ! Mais, je ne veux pas pour le lire le passage suivant :

« *Je n'ai pas dit que le pays s'écarterait d'un pas si mal assuré dans le chemin du progrès, puisque, dans tant de familles, c'est le mari qui règne, c'est le curé qui gouverne.* »

— Ah ! là ! là ! Laisse-moi me reposer ! Rien que ça, à propos du lycée de filles !

— C'est trouvé, hein !

— Je te crois ! Il n'y a pas à moi curé ne rendrait service en donnant une femme ! Elle me laisserait peut-être !

— Ce n'est pas tout.

« *Attendant à déclamer avec grands gestes, je le prête enseignes à la femme les pes de la morale religieuse, mais c'est de l'asservir, de la dominer et de s'attendre à être dans toutes les circonstances où le devoir civique s'impose,* »

l'adversaire sournois et tenace de son mari. »

— Non, vrai ! Qu'on le décore !

— Tu le dis en plaisantant, mais veux-tu parier qu'il sera !

— Cela n'empêche ! Je vois ma femme m'empêcher de remplir mes devoirs civiques ! Adversaire sournois ! Ce n'est pas très flatteur pour le beau sexe !

— Vous-la ! Le vrai point de vue maintenant ?

— Je commence à comprendre.

— Oui, et voilà pourquoi, avec des stupidités semblables, ce bon conseiller commet une *gaffe*. Ce sont précisément ces raisonnements stupides qui font que les gens sensés quittent les établissements de l'Etat et envoient leurs enfants dans les écoles libres. Voilà précisément pourquoi, depuis 1872, la population des écoles libres a augmenté, malgré les dépenses folles faites aux frais des contribuables. Et le mouvement ira encore en s'accroissant.

— Tu as raison ! J'aurais en avis de mettre ma fille au lycée, que maintenant je ne le ferais plus. Que de phrases crues ! Cela peut faire pendant à « l'unité de conscience nationale » du P. Bourgeois !

— Tu vois maintenant que les parents qui envoient leurs enfants au lycée de filles le feront soit par nécessité, soit par obligation. D'où deux catégories d'élèves : les boursières et les filles de fonctionnaires.

— C'est évident. On crée une charge pour les contribuables pour avoir un établissement dont le besoin ne se fait nullement sentir et que *personne ne réclame*, alors qu'il y aurait bien d'autres choses urgentes à faire, surtout pour la classe ouvrière.

— Eh bien ! mon cher, tu n'y es pas ! C'est pour le plus grand bien de l'ouvrier qu'il nous faut un lycée de filles.

— *Quant à de grands yeux.* — Je l'affirme que je ne comprends pas.

— Ecoute encore et ne t'évanouis pas :

« C'est dans les maisons religieuses qu'on perpète les préjugés de castes, et qu'on entretient l'orgueil des riches. L'enseignement purement laïque et républicain est le seul qui dise : Tous les hommes sont égaux devant la loi. »

— En voilà une balançoire. A moi, Basile !

— Oui. Il ne manque pas de toupet le gaillard de nous dire : Tous les hommes sont égaux devant la loi. En réalité, c'est le contraire qui est vrai ! La loi d'aujourd'hui n'est pas rigoureuse aux riches, aux puissants, aux gros voleurs ; toutes ses sévérités sont réservées aux faibles, aux humbles, aux petits !

— Nous pouvons le constater tous les jours.

— L'intérêt de l'ouvrier est absolument opposé au lycée de filles qui ne profitera qu'à la petite bourgeoisie. On a beau dire que les fonds à employer proviennent de la conversion et par conséquent qu'on ne crée pas de nouvelles charges. Cela n'empêche pas de des *vieux* utiles et urgents ne sont pas faits avec ces ressources, il faudra néanmoins les faire un jour ou l'autre ; et alors on prendra-t-on les fonds ? Dans la poche des contribuables, c'est-à-dire dans la poche de l'ouvrier, puisque c'est lui qui alimente la plus grande partie du budget par l'octroi ?

— C'est très clair !

— De plus, le travailleur ou l'employé ne trouveront plus de femmes de leur condition. Il n'y aura plus que des pédantes, imbues de fausse science, ex-pri-mière prix de gymnastique ou autres, qui iront aux cours de l'Université, tandis que le rôti brûlera et que les miches pillaeront.

— Nous avons la femme avocet, nous aurons bientôt la femme professeur, puis électeur et enfin député. On ne s'embêtera pas !

— En attendant, il faut en prendre notre parti. La Ville va dépenser quel-

ques centaines de mille francs dont on pourrait faire un emploi beaucoup plus utile, mais ainsi le veut notre maire.

— Y a-t-il des lycées de filles au Luxembourg ?

— Je n'en sais rien, et cela m'est bien égal.

— Mais, et la subvention de l'Etat tu n'en parles pas ?

— Ah bien oui ! Va-t-en voir s'ils viennent ! Tu sais bien que l'Etat est en déficit considérable avec les établissements d'instruction secondaire. Il faut combier ces trous et non pas les agrandir. Tout à une fin. Ici puis, il ne paiera que par annuités !

— Alors tu avais que l'Etat ne subventionnera pas ?

— Le ministre de l'instruction publique a dit à Nancy : *« Si la Ville ne donne pas 800,000 fr., ils n'auront pas leur lycée de filles. »*

— Il est bien certain que l'Etat ne va pas encore augmenter sa dette pour faire plaisir à quelques sectaires nancéiens.

— En résumé la population ne veut pas du lycée de filles. La municipalité (ou plutôt une infime partie : deux sur cinq) le veut. Dans ces conditions la population aura forcément le dernier, car elle saura se souvenir des noms de ceux qui auront voté pour, pour pouvoir à son tour voter contre.

— Au revoir ! Je vais justement voir un de mes amis conseiller municipal et le prier non seulement de voter contre, mais encore de faire campagne contre.

— Tu feras bien. Mon meilleur souvenir à Le Pommier.

LA
Complainte du Lycée de filles

Air connu

Il était une Ville, Miron ton, ton ton, miron-taine,
Il était une ville, Miron ton, ton ton, miron-taine,
Elle avait une fille, Miron ton, ton ton, miron-taine,
Elle avait une fille, Miron ton, ton ton, miron-taine,
Mais n'avait pas d'école ! (ter)
Mon homme ! eh donc la mettre, Miron ton, ton ton, miron-taine,
Mon homme ! eh donc la mettre, Miron ton, ton ton, miron-taine,
C'est bien embarrasé (ter)
Pas aux Dominicaines, Miron ton, ton ton, miron-taine,
Pas aux Dominicaines, Miron ton, ton ton, miron-taine,
Au Sacré-Cœur, non plus (ter)
Pas chez les Ménéstral ! Miron ton, ton ton, miron-taine,
Pas chez les Ménéstral ! Miron ton, ton ton, miron-taine,
Ni chez Bayer non plus ! (ter)
On n'y fait pas de physique, Miron ton, ton ton, miron-taine,
On n'y fait pas de chimique, Miron ton, ton ton, miron-taine,
C'est une désolation (ter)
Il n'y a vraiment qu'Marins Miron ton, ton ton, miron-taine,
Il n'y a vraiment qu'Marins Miron ton, ton ton, miron-taine,
Qui peut nous conseiller (ter)
Bonjour, M. le Maire, Miron ton, ton ton, miron-taine,
Bonjour, M. le Maire, Miron ton, ton ton, miron-taine,
Qu'allez-vous faire pour nous ? (ter)
J'vais faire conquérir la Ville Miron ton, ton ton, miron-taine,
J'vais faire conquérir la Ville Miron ton, ton ton, miron-taine,
J'vais faire conquérir l'Etat (ter)
Mais qui donc est la Ville Miron ton, ton ton, miron-taine,
Mais qui donc est l'Etat ! (ter)
etc. etc.

Une erreur de transmission commise par un employé du bureau des écoles a fait tomber entre nos mains la feuille suivante, qui nous a paru intéressante à publier :

V. D. N.
LYCÉE DE JEUNES FILLES
Liste d'appel
1^{re} Classe
Mesdemoiselles :
Sarah LUVY, de Jérusalem.
Rebecca LÉVI, de Jérusalem.
Sophie CURCH, de Saint-Jean de Jérusalem.
Marguerite de COURTREMIC, de Nouron.
Esther DUAL des ROSSES, de Jérusalem.
Agar KURZ, de Jérusalem.

Pauline VENTHIN, de Nancy.
Emma EVE, de Saint-Jean de Jérusalem.
Lucie PETIT-CHAT, de Lunéville.
Jeanne LAUREN, de Jérusalem.
Louise LIBRAIS, des Glacis.
Elisabeth ESSART des DOULIERS, des Glacis.
Jessabel MAC AARON, de Jérusalem.
Agnes POMMIER, de Besançon.
Jeanne POMMIER, de Besançon.
Eliane BATH, de Saint-Jean de Jérusalem.
Nanette PETIT JEAN, de Retournaumaire.
Adèle LE JARVIN, de Retournaumaire.
Lili FARNBERG de Dietrich (Grand Duché).
André LABRINCHE, de Nancy.
Pierrette LITZGOT de Nancy.

— Qui donc disait que le lycée de filles était destiné à n'avoir aucun succès ? On voit, par la liste ci dessus, que la bourgeoisie nancéienne et même la vieille aristocratie lorraine n'ont pas bougé, comme on l'avait annoncé.

Votera-t-il pour ?

Votera-t-il pour, disait le reporter à la concierge ? Votera-t-il pour, interrogait la vieille dame ? Votera-t-il pour, pensait le maire ? Votera-t-il pour, s'écriait le bourgeois ? Et le phénicien qui était dans le secret, répondait : Qui notre conseiller votera pour, car depuis deux mois, il a eu, chaque jour, une tasse de *Tianno française des Chébrades* et que seule, cette boisson incomparable peut conduire un conseiller municipal dans la voie du progrès et l'aider à l'émancipation de la femme par le lycée de filles, en même temps qu'elle rend la prospérité à ses affaires.

Le dæon : 3 fr. 60. — O. Fényan, pharmacien. Lille.

JEU D'ESPRIT
SOLUTION DU DERNIER PROBLÈME
Dépêche câblée

La droite ne doit point savoir ce que reçoit la gauche.

Ont deviné :
L'haard Lévi — Le concierge de la Loge — Un dentiste — Un groupe d'habitants de la Rotonde — X. Y. Z. — Le vénérable de Saint-Jean de Jérusalem.

— Tous les gagnants bénéficieront d'un abonnement de trois mois, sauf le concierge de la Loge, qui a dû copier sa solution sur celle du Vénérable.

Théâtre municipal

Prochainement : *Le Lycée de Filles*, Vaudeville en 4 actes, et un ballet. Au 3^e acte : *Le Ballet des Pages*, Le Succès du jour !
On commencera par : *En Classe, Méthodes* ! Comédie en 1 acte.

Solrès de tra-la-la avec le concours de l'incomparable Le Pommier, le célèbre artiste de la Comédie-Française.

On nous assure que les meilleures élèves du lycée de filles prépareront leur prochain concours à cette soirée exceptionnelle. Le premier prix de gymnastique fera sensation dans l'assaut de boxe du 2^e acte.

Le produit de cette soirée devant être affecté à l'œuvre si intéressante des « Victimes du Cléricalisme », Monsieur le Maire et Monsieur le Préfet ont bien voulu accepter la présidence d'honneur.

Près. entrée de faveur suspendue.
Prix. six places : Loges, 50 fr. ; fauteuils d'orchestre, 30 fr. ; parterres, 0,50 cent ; galeries, 0,50 cent.

Pour permettre à tous d'entrevoir cette œuvre unique et si originale, la Direction n'a pas hésité, sur la demande du Comité, à mettre des places à la portée de toutes les bourses.

SPORT
NOUS CONVULS

Toujours à la recherche de nouveautés, la direction de notre journal n'hésite pas à donner son appui au développement physique et à l'émancipation morale de la femme par le lycée de filles. Notre dévoué et sympathique secrétaire se

analyse dans d'instaurer une série de concours de forces physiques et intellectuelles combinées, à l'usage de ces demoiselles de l'établissement de la rue Pierre Poirier.

Le spectacle de nos lycéennes milites aura lieu dans quelques semaines. C'est le *concours public de trois heures à bicyclette*.

Les concurrentes tourneront pendant trois heures sur la piste de la Pépinière, en faisant des vagues qu'elles transcriront sur une machine à écrire fixée à leur guidon.

Le nombre des vers s'élèvera au nombre des kilomètres parcourus et la candidate qui aura obtenu le meilleur total sera proclamée vainqueur.

Les règlements pour cette course seront ceux de V.V.P. et du traité de vérification de M. Quéchard.

Tout biceps dans les compositions ou tout boulesoulevé provoqué par une des concurrentes entraînera sa mise hors de course.

M. Tartarin de Longueville a bien voulu accepter la direction mission de juge à l'arrivée. Qu'en se le dise ! et qu'on s'entraîne !

BULLETIN FINANCIER

(Paris-Bourse) (12 heures avant le coup de cloche).

Notre correspondant nous télégraphie qu'une grande effervescence régnait à la Bourse. On vient, en effet, d'introduire une nouvelle valeur : l'action du Lycée de Filles de Nancy, qui a reçu un accueil enthousiaste, surtout de la part du groupe levantin. L'introduction a eu lieu par les soins de la maison bien connue de J. J. Schindler, Succursales, et Cie ; c'est sous le vocable, à la fois court et gracieux, de « Lycéol », que l'on traitera la valeur, pour économiser les mots.

Autant que la communication par téléphone, aujourd'hui fort défectueuse, le permis, voilà ce que nous avons pu saisir :

Les conseillers municipaux de la ville de Nancy partisans du lycée de filles ont renoncé à l'idée d'un frais supportés par le contribuable ; mais veulent néanmoins affirmer leur foi, ils auraient formé eux-mêmes le capital de la Société : 500,000 fr. divisés en actions de 100 fr. pour éviter toute confusion possible avec le titre d'une autre affaire. On sait que le type de billet est généralement de 25 fr.

Les actions seraient été littéralement disputées par les promoteurs et adjuvés, avec primes, au plus offrant, c'est-à-dire par lots inégaux, suivant l'intensité de leurs convictions.

On est actuellement 125 fr. pour le forain. Des primes d'antichambre se sont négociées jusqu'à 138,50 fr. précédant. Peu de probabilité que le titre vienne au parquet. Il est condamné à rester une valeur de collection ayant besoin d'un marché essentiellement libre.

La Société comporterait ainsi des parts de fondateur au nombre limité, destinées à être restituées graduellement aux familles qui assureraient le recrutement des élèves durant les cinq premières années.

On aurait fait appel au concours d'un éminent artiste pour la gravure de ces derniers titres. Leur tirage, sur papier de luxe et leur format, genre prime de concours, en feront un gracieux tableau que l'on pourra accrocher aux murs des appartements.

Sans l'introduction de ce « Lycéol », pas grand-chose à dire de la Bourse de ce jour. Tout le monde était terré, morne, agité, notre correspondant. Seul le « Lycéol » a égayé un peu la séance, grâce aux propos parfois légers des remaniers qui ne se sont cependant jamais départis de la courtoisie que les honnêtes gens ont toujours trouvée dans la coulisse.

Je jete plus vos bouts de chandelle. Adressez-vous à M. Barate, qui vous enverra échange 50 00 d'excellent beurre.

Leur le lycéenne. — Hinde pas
C'est un mot d'une lycéenne, pe
Fatum, professeur de calcul
filles.

Chapitre I. Les préjugés
l'oppression spirituelle. — Ch.
car. — Ch. IV. Lutte. — Ch.
l'amour. — Ch. VI. L'immort
reuse.

Correspondance particulière
Un beau legs. Attends moi s'il
d'Alliance, 5 heures 10. Pense
Sophie.

Cherissais hantéme, ô toi, dont les yeux
Souriaient-toi que ce qu'il y a de plus beau
Même quand tu aurais ton beau lycée de filles,
Et encore et toujours, le saxon du Congo.
VAUSIERS frères.

Le Gérant : FR. NIC. MATH. D'ARMES.

Les ouvriers de Nancy ne manqueront pas, lorsqu'ils boiront un litre de vin (0 fr. 40 d'octroi), de trinquer à la santé de ces demoiselles du Lycée de Filles, une partie de leurs deux sous d'octroi devant être employée à parfaire l'éducation des filles de la Bourgeoisie.

Cette considération est particulièrement recommandée aux Conseillers municipaux, ouvriers et élus n'ayant cette qualité.

Prochainement
OUVERTURE du GRAND MAGASIN MODERNE
17, Rue Gubal
SPECIALITÉ D'ARTICLES
POUR
LYCÉES DE FILLES

Bicyclettes à Pneus Crovants
Costumes complets
Accessoires de Cricquet, Croquet, Lawn-Tennis
Portes-cigarettes ambrés
Rayon spécial de Vesties et de Lanternes pour Elections Municipales.
Pompes parlantes, pour élèves des classes inférieures. elles disent : « Bagn, maman, je veux aller au Lycée, n'est-ce pas ? »

NOTA. — A titre de prime il sera distribué une notice faisant connaître le procédé infailible pour pouvoir prononcer sans la moindre hésitation le mot « Lycéol ».

Allons tous à la Kermesse de Bienfaisance à la Salle Poirer, les 4, 5 et 6 décembre.

Un peu de courage à la poche, s'il vous plaît

AIR CONNU :
(Air du Toreador du Carmen)

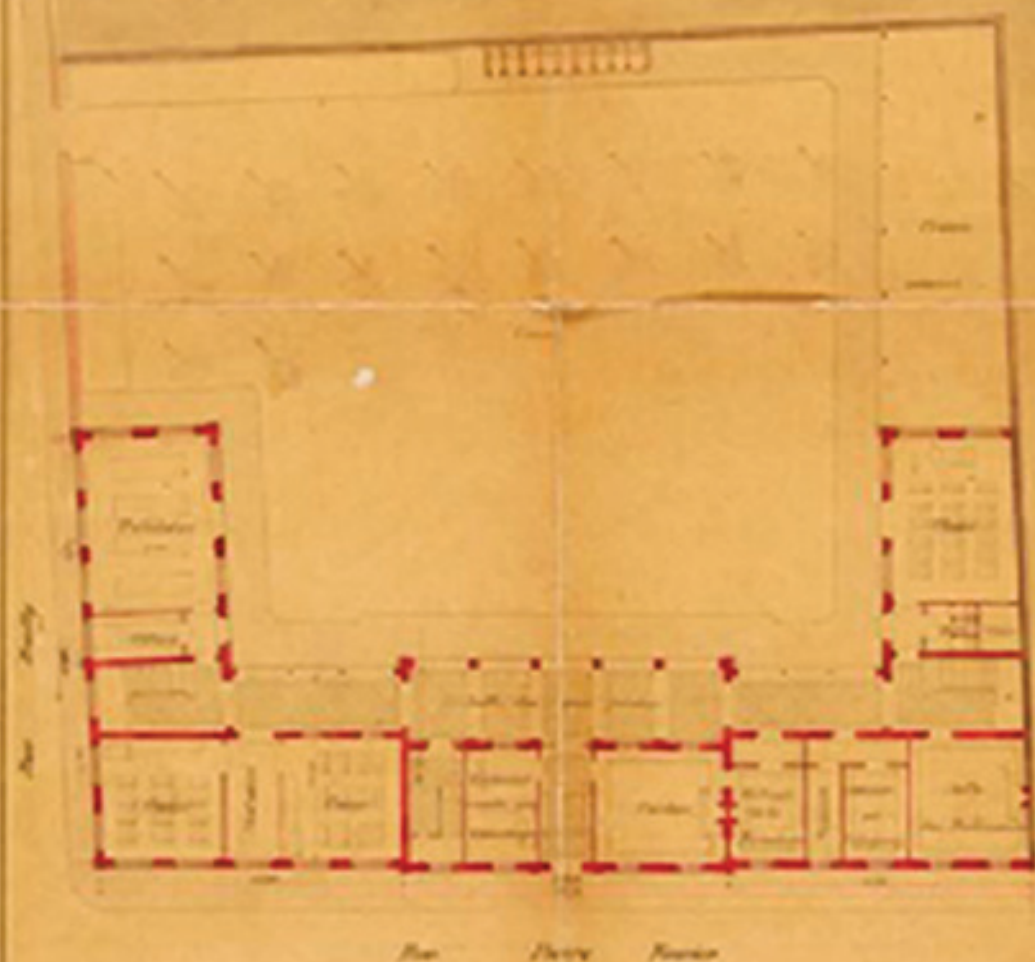
Bon Nancéien, en garde,
Bon Nancéien, Bon Nancéien,
Et songe, oui songe, en te fendant,
Qu'Osiris te regarde et que le pauvre
Et que le pauvre

VILLE DE NANCY

AVANT-PROJET

LYCEE JEANNE D'ARC

PLAN DU REZ DE CHAUSSEE



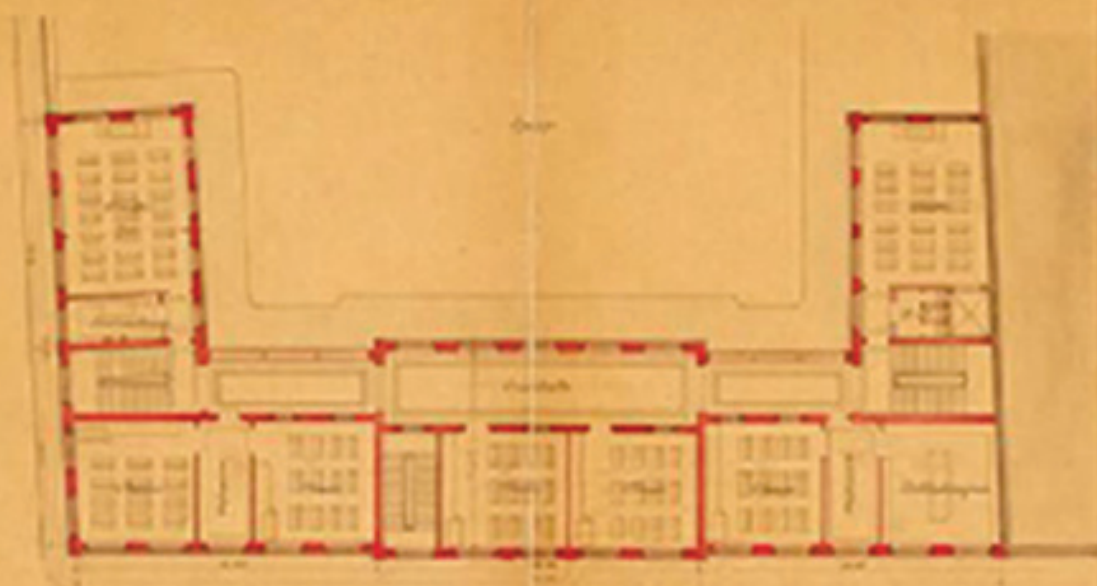
VILLE DE NANCY

AVANT-PROJET

LYCEE JEANNE D'ARC



PLAN DU DEUXIEME ETAGE

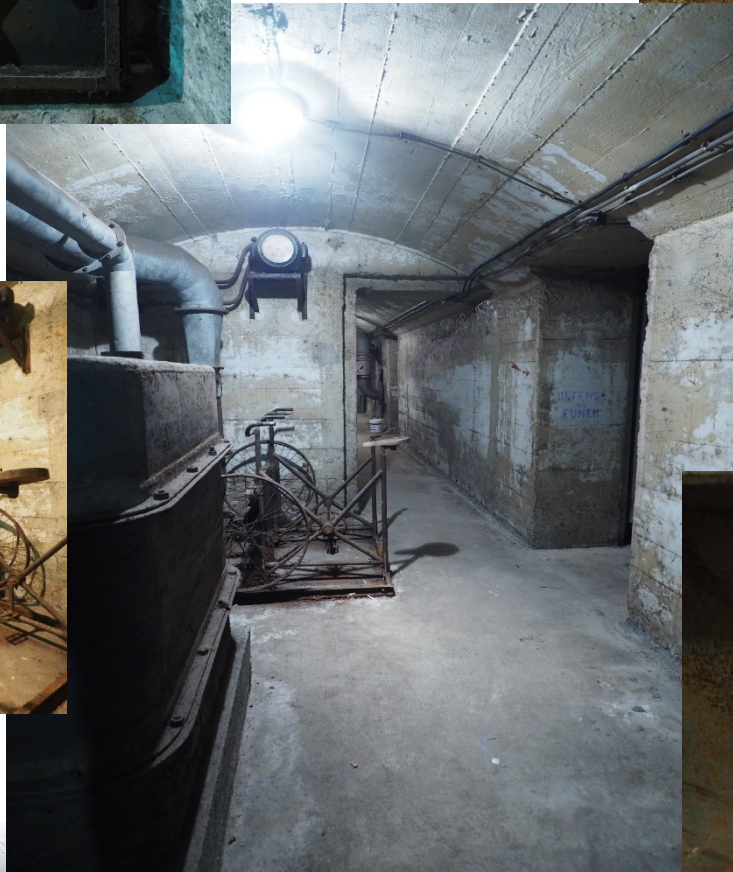
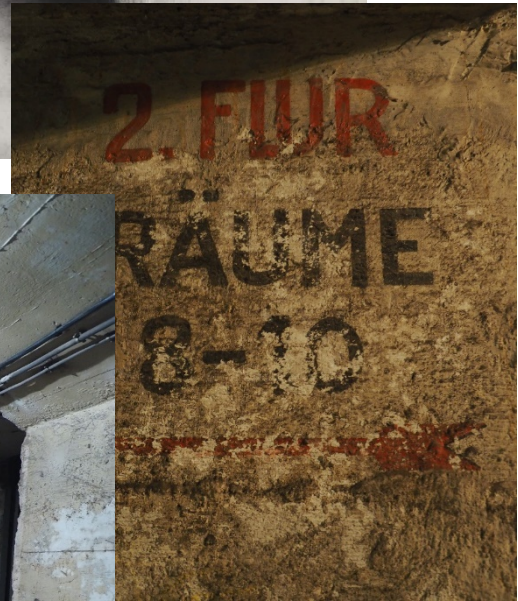


PLAN DU PREMIER ETAGE

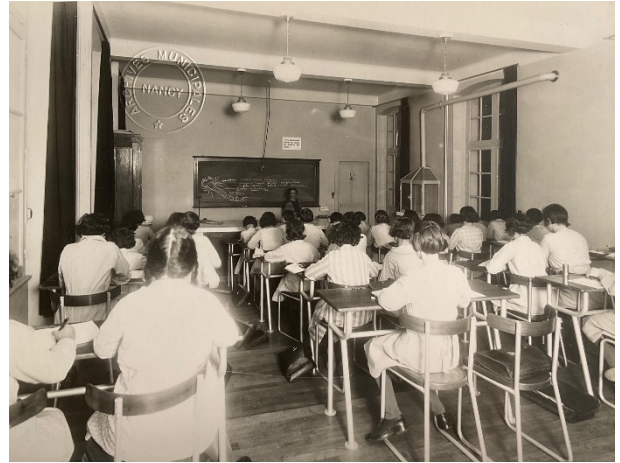
Construction du nouveau bâtiment et de l'abri anti-aérien



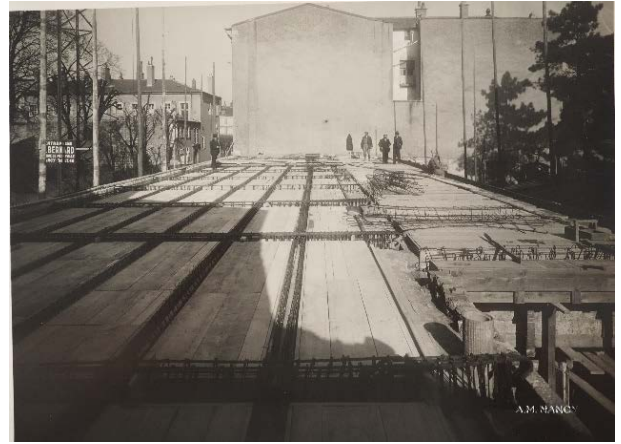
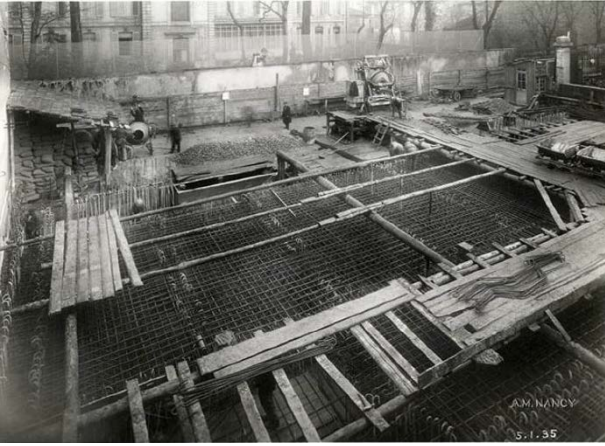
Une visite au cœur de l'abri anti-aérien



Notre Lycée, il y a quelque temps



Construction du nouveau bâtiment et de l'abri anti-aérien



Construction du nouveau bâtiment et de l'abri anti-aérien

VILLE DE NANCY

---oOo---oOo---

AGRANDISSEMENT DU LYCÉE JEANNE D'ARC

en bordure de la Rue Pierre Fourier -

CRÉDITS OUVERTS:
=====

Art: 388 - B.P. 1934 - "Subvention de l'Etat"	Fr 986.383,50
Art: 414 - B.P. 1934 - "Part de la Ville - Produit de l'emprunt de 3.500.000,00" ...	986.383,50

Devis du 30 JUIN 1931, approuvé par M. le Ministre
de l'Education nationale le 9 Janvier 1933, s'élevant à:
2.090.000 Fms et ramené à: Fr 1972.767,00

Construction d'un abri (Délibération du 19 Octobre 1934) 250.000,00

Fr 2222.767,00

A déduire:

Rabais consentis lors de l'Adjudication du 23 AOÛT 1934.

Terrassement, Maçonnerie, Béton Armé =	225.070,66
Couverture, Plomberie, Zinguerie =	23.535,27
Charpente, Menuiserie	59.499,74
Plâtrerie	9.469,65
Serrurerie - Quincaillerie	32.734,64
Peinture	23.833,49

374.143,45

Somme mise à la disposition du Service pour l'exécution
des Travaux = ~~1715.695,27~~ ^{1715.695,27} ~~1040.623,55~~
Montant total des Travaux en règlement = ^{1680.398} 1678.522,35

BÉNÉFICE RÉALISÉ = ~~370.101,20~~

NANCY, le 31 MARS 1937 -
Le Directeur du Service
Municipal d'Architecture,

Chau

~~107.172,92~~
102.303,27

Voir tableau, ci-contre -

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION
ET DE L'URBANISME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROVISOIRE

Délégation Départementale
de **MORRHES ET MOSELLE**

DÉCISION D'ATTRIBUTION DE LA PARTICIPATION DE L'ÉTAT

NUMÉRO DE LA DÉCISION		
DÉPT	N° D'ORDRE	INDICE
KU	1497 SP	

BATIMENTS ET SERVICES PUBLICS (Ordonnance 452062 du 8 Septembre 1945)

Casier N° **420 M.P.**

Ku 701 JPM

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE BÉNÉFICIAIRE

Nom : **NANCY**
 ou raison sociale :
 Prénoms : **Lycée Jeanne d'Arc**
 ou forme de Société :
 Lieu, date de naissance :
 ou date de constitution :
 Situation de famille :
 Régime matrimonial :
 Profession ou objet social : **Lycée de Jeunes Filles**
 Résidence ou siège social : **NANCY- 16 rue Pierre Fourier**

RENSEIGNEMENTS SUR LA DÉCISION ANTÉRIEURE

N° de la décision

Date :

Nom :
 ou raison sociale :
 Prénoms :
 ou forme de Société :
 Lieu, date de naissance :
 ou date de constitution :
 Résidence :
 ou siège social :
 Cause de la différence :
 d'identité :

**MONTANT MAXIMUM PAYABLE
SUR TRAVAUX EFFECTUÉS EN 1947**
100.000

RENSEIGNEMENTS SUR LES BIENS SINISTRÉS

Situation : **NANCY- 16 rue Pierre Fourier**
 Destination : **Matériels et mobilier**
 Nature des biens faisant :
 l'objet de la décision :
 Date du sinistre : **1940 à 1944**
 Cause du sinistre : **occupation allemande**
 Le chantier est-il ouvert :
 Etat d'avancement des travaux :

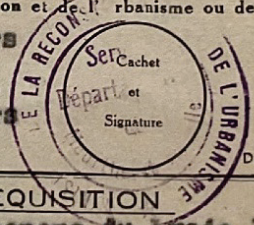
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE REPRÉSENTANT

Nom : **CHAUVREAU**
 Prénoms : **Raymonde**
 Domicile actuel : **NANCY**
 Intervenant au titre de : **Directrice du Lycée**
 Date et nature du :
 document présenté :

DÉCISION du Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme ou de son Délégué Départemental

Montant de la participation : **500.000 frs**
 Subventions antérieures :
 SOMME à porter au compte au C. N. : **500.000 frs**

Le Délégué Départemental Adjoint.



[Signature]
Date : **31 DECEMBRE 1947**

REQUISITION

Le CRÉDIT NATIONAL est requis de payer à **Madame l'Econome du Lycée Jeanne d'Arc**

N° **43 10**

attributaire — ~~mandataire~~

N° DE LA DÉCISION CORRESPONDANTE		
DÉPT	N° D'ORDRE	INDICE
KU	1497 SP	

la somme de Frs : **250.000 frs DEUX CENT CINQUANTE MILLE FRs**

représentant : **la moitié** sur le montant de la participation
 attribuée au sinistré désigné ci-dessus,

En vertu de l'article 18 de l'ordonnance 45.610 du 10 avril 1945, la présente réquisition est, au profit du Crédit National, titre de créance sur l'Etat à concurrence du montant de la somme dont le paiement est requis.



Date : **31 DECEMBRE 47**

17 SEPT 1948

et du numéro de la décision évaluative d'indemnité (A) :

Ku 701 JPM

Ku	1497	SP
----	------	----

DÉCISION PROGRAMME (B) :

NUMÉRO DE LA DÉCISION B.		
Brique.	Numero d'ordre.	Indice.
I	A	606

La présente décision a pour objet d'indemniser { la totalité / une partie } (1) des travaux ou opérations de reconstitution. Au fur et à mesure de leur exécution, et sous réserve de justification en temps utile, le sinistré pourra prétendre à des règlements à concurrence de la somme de **250.000** en 19 **48** se décomposant comme suit : en 19 _____

(1) Beyer la mention inutile.
J. 801549.

DÉFENSE PASSIVE URBAINE

CONSIGNES
à observer dans les abris



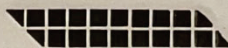
IL EST INTERDIT :

**d'encombrer les entrées, couloirs,
escaliers et passages des abris ;**

**de faire du bruit ou d'avoir une tenue
incorrecte ;**

de fumer ;

d'introduire des animaux.



*Toute infraction aux prescriptions ci-dessus sera relevée
par le Chef d'abri, agent de la Défense Passive, et fera l'objet
d'une contravention.*

*Il en sera de même en cas de non-exécution des ordres
donnés par le Chef d'abri.*

DÉFENSE PASSIVE

Notice d'instructions de la défense passive éditée par le Ministère de la défense nationale pour la période 1936-1939.

Le 24 octobre 1929, le krach de la bourse de New York déclenche une crise économique qui va se propager à l'Europe. Les conséquences sociales de la crise sont désastreuses : le chômage augmente, le pouvoir d'achat s'effondre, la misère s'étend. Les démocraties semblent impuissantes à résoudre la crise économique, ce qui favorise l'émergence de mouvements prônant la mise en place de régimes plus autoritaires. L'essor des dictatures en Europe pendant les années 30 est impressionnant : Allemagne, Bulgarie, Grèce, Roumanie... En 1938, sur 28 États européens 13 seulement sont des démocraties.

Du fait de l'agressivité accrue de ces régimes autoritaires, les tensions internationales s'accroissent. Dans ce contexte, la France prend une série de mesures destinées à organiser la défense passive de son territoire. Une première loi est promulguée le 8 avril 1935. Elle crée la commission supérieure de défense passive et rend obligatoire l'organisation de la défense passive avec l'aménagement d'abris publics - tels que celui du Lycée Jeanne d'Arc -, la production de matériel de détection des gaz, la distribution de masques à gaz, l'impression d'une série d'affiches et de tracts visant à informer et à éduquer les populations.

Source : Archives Municipales de la Ville de Nancy, 11 Fi 580 - 582

DÉFENSE PASSIVE

IL EST INDISPENSABLE

que chacun soit prêt aux tâches de la **Défense Passive**

Or, c'est en étudiant très sérieusement cette notice éditée par le Ministère de la Défense Nationale que, bien renseigné, et suivant à la lettre les précieuses indications qu'elle contient, vous pourrez préserver votre existence et celle de votre famille.



LES BOMBES

EXPLOSIVES

Elles sont de poids très divers de 10 kgs à 1.000 kgs et même plus

Au-dessous de 100 kgs, elles peuvent endommager sérieusement les bâtiments et sont dangereuses pour les habitants par leurs éclats. De 100 à 500 kgs, elles peuvent détruire entièrement un immeuble de plusieurs étages. Au-dessus de 500 kgs, leur puissance est telle qu'elles peuvent détruire plusieurs immeubles.

A GAZ

Les gaz de combat dont sont chargées ces bombes produisent :

TANTOT UNE ACTION SUFFOCANTE (Étouffement)

TANTOT UNE ACTION IRRITANTE (Lacrymogène ou Sternutatoire)

TANTOT UNE ACTION VÉSICANTE (Brûlures profondes avec rougeurs et cloques)

TANTOT UNE ACTION TOXIQUE

SEUL L'ABRI

CONVENABLEMENT AMÉNAGÉ

constitue une protection efficace contre les bombardements aériens.

A Barcelone, pendant la guerre d'Espagne, les pertes furent réduites dans la proportion de 100 à 1 dès que l'alerte put être donnée suffisamment à temps pour que la population ait la possibilité de se mettre à l'abri. En cas d'attaque par surprise, les pertes redevenaient très élevées.

SI L'ALERTE ÉTAIT POUR CETTE NUIT...

SAVEZ-VOUS OÙ EST VOTRE

ABRI

Places



DÉFENSE PASSIVE

1 - Ayez toujours à bonne portée une réserve de sable sec,

un ou deux seaux et une pelle creuse à long manche.



2 - Protégez-vous des projections par une première pelletée de sable bien sec



LE FEU

ALLUMÉ PAR LA BOMBE INCENDIAIRE PLUS REDOUTABLE QUE LA BOMBE ELLE-MÊME DOIT ÊTRE ATTAQUÉ DÈS QU'IL EST APERÇU

Cependant il est toujours préférable de NEUTRALISER d'abord avec du SABLE SEC une bombe visible et accessible quelle que soit sa composition



3 - Achevez d'isoler la bombe des matières combustibles environnantes avec une barrière de sable.

4 - Recouvrez complètement et laissez la combustion s'achever avant de ramasser. Placez les débris dans un seau après avoir mis au fond un peu de sable.

SI VOS VÊTEMENTS PRENNENT FEU !



NE COUREZ PAS :

La course avive la flamme.

NE RESTEZ PAS DEBOUT :

Les flammes montent.

ÉTENDEZ-VOUS et ÉTOUFFEZ le Feu en vous roulant sur le sol.



Si vous apercevez une personne dont les vêtements brûlent... **Couchez-la sur le sol, Enveloppez-la** dans un tissu épais, fortement serré: tapis, couverture de laine ou étoffe mouillée. A défaut, recouvrez-la de terre ou de sable. Si vous avez à vous approcher du Feu, n'oubliez PAS, que le coton et la rayonne flambent et communiquent le Feu. La laine, le cuir, la soie naturelle et les tissus ignifugés résistent et ne se carbonisent que localement. Les tissus d'amiante protègent.



Pendant l'alerte il ne faut se séparer de son masque sous aucun prétexte, mais en l'absence de Gaz (toxiques) NE l'employez PAS



pour vous protéger de la fumée qui peut le détériorer. Prenez de préférence un LINGEMOUILLÉ.



Avant de descendre dans l'Abri !

Fermez les portes, les fenêtres, les compteurs de gaz et d'électricité. Fermez aussi le gaz au coffret extérieur. Repliez les étoffes légères.



A l'arrivée de l'équipe de secours la bombe est généralement consumée

IL FAUT APPRENDRE A ÉTEINDRE LES FOYERS QU'ELLE A ALLUMÉS : Condition du succès :

CALME ET PRÉCISION !



Jeter l'eau avec force! par petites quantités (1 ou 2 litres) à la base des flammes.

Avec une pompe à main ou un extincteur s'approcher le plus possible pour conserver au jet sa puissance.

Le Chef d'Équipe s'efforce d'atteindre le Foyer. Ses Aides Assurent son alimentation en eau et se tiennent prêts à le secourir ou à le remplacer.

OPÉRER AGENOUILLÉ OU COUCHÉ: La FUMÉE et les GAZ chauds occupent les parties hautes.

Après EXTINCTION: gratter les bois noircis et évacuer les objets fortement carbonisés, pour éviter les reprises de feu.

Constituez des équipes locales entraînées à combattre les débuts d'incendie.



SAVOIR LUTTER CONTRE LE FEU EST NÉCESSAIRE MÊME EN TEMPS DE PAIX

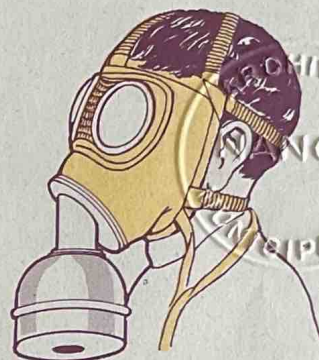
DÉFENSE PASSIVE

**UN MASQUE PROTÈGE EFFICACEMENT
LORSQU'IL EST CORRECTEMENT AJUSTÉ**



- 1 Saisissez-le par les sangles.
- 2 Placez d'abord le menton bien a fond.
- 3 Ecartez les sangles en les tendant.
- 4 Faites-les glisser d'avant en arrière, une après l'autre.
- 5 Ajustez le bandeau frontal.
- 6 Accrochez le serre-nuque.

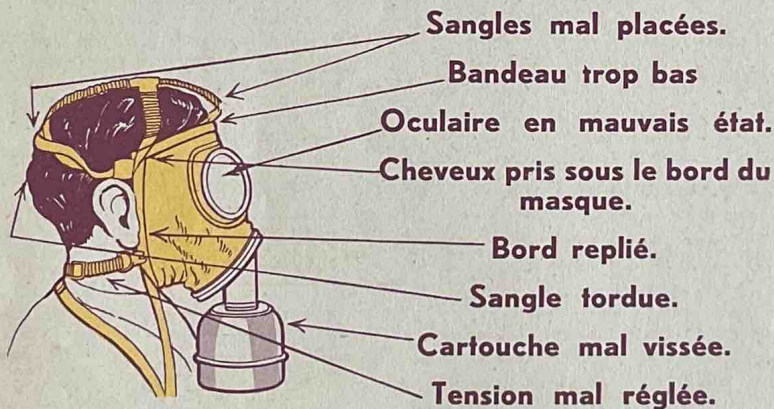
**APPRENEZ A LE METTRE
CONVENABLEMENT**



MISE EN PLACE CORRECTE

Le tissu bien tendu, les sangles également, les bords collent à la peau, directement à plat, sans blesser. La cartouche est vissée à fond.

ATTENTION



MASQUE MAL MIS

une seule de ces fautes rend le masque inefficace.

**EN PRÉSENCE DE TOXIQUES
NE COUREZ PAS**

Parce que : celui qui fait un effort violent respire plus profondément et plus fréquemment que celui qui reste calme.

APPRENEZ A RESPIRER

avec calme, sans effort



ESSAI D'ÉTANCHÉITÉ

- 1 Dévisser la cartouche.
- 2 Boucher hermétiquement le raccord porte-cartouche avec la paume de la main.
- 3 Inspirez Fortement, le masque doit se coller au visage. Cette position ne doit pas se modifier notablement tant que dure l'inspiration.

DÉFENSE PASSIVE

SURPRIS PAR LES GAZ

Lorsqu'on est surpris par un nuage toxique, il faut :

Ne pas marcher dans le même sens que lui, se diriger contre le vent.

Si l'on doit traverser sans masque une zone suspecte, tenir un linge mouillé devant la bouche et le nez (au besoin l'humecter d'urine.)

Éviter toute panique, toute agitation inutile, qui augmentent l'absorption du poison. Retenir sa respiration. Chercher à sortir du nuage, sans courir.



Lorsqu'on est sorti de la zone infectée :

Si l'on a respiré du toxique

Se rappeler que tout mouvement peut aggraver le danger : ne pas courir, ne pas monter l'escalier ; s'allonger, de préférence à l'abri, en attendant les équipes de secours.

Ensuite se laisser transporter dans le calme.



Si l'on a reçu des projections de liquide suspect

Se rappeler que le traitement prophylactique doit être effectué dans les 10 minutes qui suivent la souillure ; étancher les taches sans frotter, avec du buvard, du coton, etc... Frictionner ensuite doucement la partie souillée, soit avec un des onguents spéciaux soit avec du chlorure de chaux (à défaut, lotionner loin de toute flamme, avec du pétrole, de l'alcool, de l'eau oxygénée ou de l'essence d'auto). Dès que possible, se doucher et se savonner.



PROTECTION DES ALIMENTS CONTRE LES PRODUITS TOXIQUES

Les approvisionnements de vivres devront être mis à l'abri dans des locaux bien clos, ou des armoires spéciales. De plus, les aliments seront protégés par une enveloppe imperméable aux toxiques solides, liquides ou gazeux.

Ces emballages seront :

SOIT RIGIDES : (Caissons, Boîtes, Tonneaux, Fûts, Bidons, Bocaux)

Le bois, mais recouvert de peintures ou d'enduits spéciaux.

Les métaux, mais enduits le plus souvent d'un revêtement les protégeant.

Le verre, excellent moyen de protection, dont la fragilité limite l'emploi.

L'obturation sera obtenue de façon parfaite avec des luts spéciaux, (chatterton, etc...) des capsules métalliques et

de façon satisfaisante avec des enduits de paraffine, de mastic, un papier silicaté.

SOIT SOUPLES : fabriqués avec de la toile huilée, de conservation précaire et de coût élevé.

des feuilles de Cellophane ou de Papier sulfurisé.

dont les joints seront rendus étanches grâce à une plicature spéciale et une colle type Hutchinson.

DÈS MAINTENANT PRÉVOYEZ VOTRE ABRI AMÉNAGEMENT DE L'ABRI

ACCÈS

Chaque abri doit avoir au moins deux accès et communiquer si possible, avec les abris voisins.

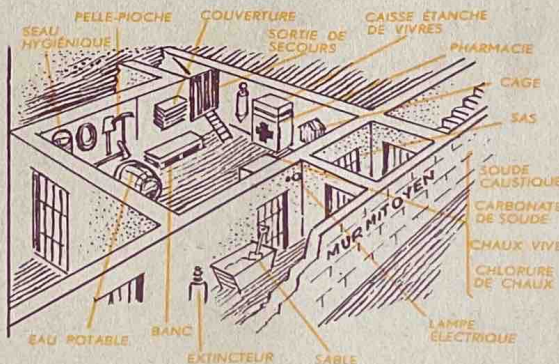
Tous les accès devront être protégés contre les effets des explosions et contre les gaz.

Aération et Ventilation

L'étanchéité de l'abri étant acquise, on y ajoutera, des dispositifs de renouvellement ou de purification de l'atmosphère.

Éclairage

L'éclairage par combustion vicie l'air (bougies, lampes) On utilisera l'éclairage électrique.



Aménagements divers

Il y a lieu de prévoir : des sièges pour les occupants ; si possible une prise d'eau et un système d'évacuation en cas de fuite, des cabinets d'aisance. Veiller à ce que les conduites de vapeur, de gaz ou de courant à haute tension ne se trouvent pas dans les abris.

Matériel à prévoir

Outils de déblaiement, matériel sanitaire et de secours, réserve d'eau, réserves alimentaires, etc., etc...

PERSPECTIVE SCHÉMATIQUE D'UNE CAVE

NE JETEZ PAS CETTE FEUILLE

ELLE EST PRÉCIEUSE À CONSERVER ET À PROPAGER

DÉFENSE PASSIVE **SOS**
CENTRE POUR LA SÉCURITÉ ET L'ORGANISATION DES SECOURS

MISE EN PLACE DU MASQUE

Pour mettre le masque :

1. Saisissez-le par les sangles;
2. Placez d'abord le menton bien à fond;
3. Écartez les sangles en les tendant;
4. Faites-les glisser d'avant en arrière une après l'autre;
5. Ajustez le bandeau frontal;
6. Accrochez le serre-nuque.

Masque mal mis

Sangles mal placées; bandeau trop bas; couture en mauvais état; deux yeux pris sous le bord du masque; bord replié; sangle tordue; cartouche mal vissée; tension mal réglée.

Masque bien mis

Le tissu est bien tendu, les sangles également; les bords collent à la peau, directement à plat, sans blesser; la cartouche est vissée à fond.

REPRODUCTION INTERDITE Édition de l'Œuvre pour la Sécurité **43** Grand Palais, Paris 1^{er}, PARIS, 8^e Imprimé en France

COVID-19

PORTER UN MASQUE, POUR MIEUX NOUS PROTÉGER

Se laver les mains **avant** de mettre son masque et **après** l'avoir retiré

Mettre et enlever le masque en le prenant par les lanières

Couvrir le nez et la bouche

Une fois posé, ne plus le toucher

Après utilisation, le mettre dans un sac plastique et le jeter **ou** s'il est en tissu, le laver à 60° pendant 30 min

Le masque est un moyen de protection complémentaire qui ne remplace pas les gestes barrières



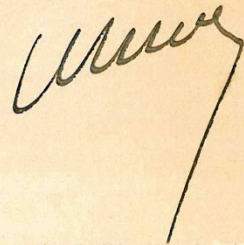
Lycée Jeanne d'ARC – année scolaire 1939-1940

Mardi 3 Octobre

Madame la Directrice du Lycée
de Jeunes Filles est priée de ne pas trop
insister pour que les élèves viennent avec
des masques, M. le Maire ayant été mis
dans l'embarras par suite de ces demandes.
Les élèves qui ne seraient pas pourvues de
masques seraient, suivant mes décisions
ultérieures, pourvues de tampons anti-gaz.

Le Recteur,

3/10/39



Lundi 16 Octobre

Rentrée des élèves : Effectif 297

Mesures prises au point de vue défense passive :

1°) Reconnaissance aux élèves de nuit en salle B.
2°) Désignation dans chaque classe des pleurés et dans chaque section de classe d'une chef de la Défense Passive et d'une suppléante. Ces chefs forment des bastions jaunes.

3°) Rôle des chefs de DP

Elles reviennent à chaque cours se tenir près de la porte d'entrée. Elles savent dès que l'alerte est donnée se lever, ouvrir la porte solide grande et se rendre aux abris d'urgence sans perdre un instant. Elles connaissent les abris affectés à chaque salle et l'escalier qui y conduit.

4°) Mécanisme de la descente aux abris

Les élèves se tiennent devant leurs chaises sous les tables pour ne pas gêner les mouvements de leurs compagnes, freinent leur marche et leur main droite (qui ouvre toujours vers le haut) et suivent l'exemple de la chef de DP.

5°) Rôle des Professeurs

Les Professeurs sont les derniers des classes et surtout les élèves en s'assurant qu'elles sont toutes là et n'ont oublié ni matériel ni matériel.

6°) Abris

Les 4 abris sont distants les uns des autres et situés près de l'escalier. Trois se trouvent aux extrémités et au centre du long bâtiment de façade, le 4ème se trouve sous le bâtiment de la rue Bailly.

Un 5ème d'ailleurs existe Place Driant sous l'annexe du Lycée.
Ces abris ont été installés l'un par l'autre.



Une classe de 1939

Nous remercions Madame LIPMANN Nicole pour la mise à disposition de cette photographie.



Emilienne SALOMON fait partie des élèves du Lycée Jeanne d'ARC qui ont été victimes de la barbarie nazie.

de la Préfecture qui veut bien le fixer au Lycée pendant les heures de classe. Ces 3 abris par la Ville d'après les renseignements fournis par l'architecte de la Ville et par le service de la DP, ces abris offrent autant de sécurité que'il est possible et sont meilleurs que les autres abris du quartier.

Celui de la Préfecture offre même l'avantage d'avoir une mécanique d'aération et de filtrage. Les élèves sont à deux de rôle, puisque les abris sont affectés aux salles et non aux groupes d'élèves.

Répétition d'alerte

Faite à 11h
Les chefs de DP avaient avant fait la reconnaissance aux abris.
Les élèves sont descendus rapidement, mais il y a eu embouteillage à l'entrée des caves.

Mardi 17 Octobre

La répétition d'alerte a été faite avec beaucoup plus d'ordre.
En 3 minutes toutes les élèves étaient dans les caves.

Mercredi 18 Octobre

Répétition d'alerte très satisfaisante. Installation dans les abris meilleure. L'électricité était normale.

À 13h coup de téléphone de M. le Recteur demandant qu'en cas d'alerte les élèves soient répartis par petits groupes et conduits dans différents abris en fonction des circonstances.

Je ne peux ni comprendre ni expliquer cette reconnaissance pour les raisons qui suivent :

1°) Les abris de Lycée sont distants et il y a plus de distance à parcourir de Lycée à l'abri, que d'un côté.

